



Fédération des
Centres de Planning
et de Consultations

MÉMORANDUM DE LA FCPC EN VUE DES ÉLECTIONS 2024 EN LIEN AVEC LE SECTEUR DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Chaussée de Marche, 604 - 5101 Erpent

☎ 0470/33.36.52 ✉ info@fcpc.be

**Arlon - Bastogne - Binche - Braine l'Alleud - Charleroi - Chimay - Fleurus - Hannut -
La Louvière - Liège (Estelle Mazy) & Visé - Liège (le 37) - Nivelles - Thuin - Tournai - Verviers - Waremme -
Wavre.**

La Fédération des Centres de Planning et de Consultations (FCPC) fédère 18 implantations (centres et antennes), agréées et subventionnées par la Région wallonne en vertu du Code wallon et du Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé.

En vue des élections, nous tenons à attirer votre attention et vous faire part de nos recommandations pour l'avenir du secteur.

De manière transversale, la FCPC prône la mise en place systématique de financement structurel du secteur plutôt que le lancement d'appels à projets ponctuels en-dehors d'une stratégie globale, cohérente et concertée.

RÉGIONAL

1. Garantir un niveau de financement suffisant aux centres de planning familial pour l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions

Plusieurs aspects posent actuellement problème dans le financement des CPF et ce, surtout, aux dépends des plus petites structures. En complément du financement au forfait, il conviendrait de :

- Financer un temps de travail supplémentaire spécifique dédié à la fonction de coordination de centre.
- Majorer annuellement l'enveloppe forfaitaire annuelle attribuée aux Centres afin de couvrir l'augmentation de l'ancienneté du personnel et de garantir le maintien du volume de l'emploi des postes financées par des dispositifs d'aides à l'emploi (APE, maribel...).
- Financer un temps de travail supplémentaire spécifique au secrétariat afin d'améliorer la récolte de données financières et socio-épidémiologiques au sein des CPF en vue d'obtenir des données objectives et des indicateurs de suivi.

2. Garantir un niveau de financement suffisant aux centres de planning familial pour l'accomplissement de l'ensemble de leurs missions

Financer 0.5 ETP par fédération afin de garantir leur bon fonctionnement et d'assurer la pérennité de leur travail de coordination et de concertation. Bien que reconnues par le décret de la Région wallonne, les fédérations de CPF ne sont pas financées en tant que telles.

3. Simplification administrative

Appliquer effectivement et systématiquement la simplification administrative (déclaration sur l'honneur et déclaration de créance).

Intégrer les mesures des ANM (accords du non marchand) dans les forfaits AVIQ avec une communication claire et simplifiée.

4. Attractivité des Centres de Planning

Promouvoir les missions et spécificités des CPF auprès des (futurs) professionnel·les de la santé (médecins, psychologue ...) et sensibiliser ceux/celles-ci à la VRAS (Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle).

Revaloriser le forfait des Centres afin de permettre le renfort des missions (psychologique, médicale, juridique) par des prestataires indépendant·es en CPF.

Chaussée de Marche, 604 - 5101 Erpent

☎ 0470/33.36.52 ✉ info@fcpc.be

Arlon - Bastogne - Binche - Braine l'Alleud - Charleroi - Chimay - Fleurus - Hannut -

La Louvière - Liège (Estelle Mazy) & Visé - Liège (le 37) - Nivelles - Thuin - Tournai - Verviers - Waremme - Wavre.



5. Logiciels de collecte de données reconnu, agréé et financé par la Région Wallonne

Financer un programme établi, avalisé et contrôlé par le pouvoir subsidiant, pour harmoniser la récolte et l'exploitation de données socio-épidémiologiques de plus en plus étayées et soutenues par les CPF.

6. EVRAS

Garantir le financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au-delà de 2025.

7. Campagnes

Intensifier les actions de prévention et de traitement des IST (infections sexuellement transmissibles) auprès de tous les publics (personnes âgées, en situation de handicap...)

Mettre en place des campagnes de déstigmatisations des publics porteurs d'IST y compris du VIH.

Intensifier les actions de prévention, de sensibilisation et d'informations par rapport aux violences (harcèlement, violences de genre et entre partenaires...).

8. Moyens de contraception

Attribuer aux Centres un forfait supplémentaire afin de permettre une meilleure valorisation financière de l'accès à la contraception, la contraception d'urgence ainsi qu'à un panel de supports de prévention davantage inclusifs (préservatifs interne, carré de latex...).

FBW

1. EVRAS

Informé et communiquer sur la mise en place de l'accord de coopération.

Créer les outils de recueil de données qualitatives et quantitatives liées aux interventions EVRAS, cela afin de pouvoir piloter et évaluer sa mise en œuvre à destination des écoles.

Garantir le financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au-delà de 2025.

2. Formation des futurs professionnel·les de la santé

Prendre davantage en considération la médecine préventive de première ligne dans le cursus des futurs professionnel·les de la santé (médecins, infirmiers, ...), et, à minima, systématiquement intégrer un volet sur la contraception, le dépistage des IST et l'IVG, tant dans les aspects médicaux que relationnels, ainsi qu'une information sur les missions et spécificités des CPF.

FÉDÉRAL

1. Moyens de contraception

Obtenir une dérogation à la loi sur les médicaments pour que l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des Centres de planning puissent délivrer la contraception et la contraception d'urgence afin de leur permettre de remplir pleinement leurs missions.

Soutenir le développement de la contraception masculine (notamment à travers la recherche) et sensibiliser la population à l'utilisation de moyens de contraception masculine.

3. Permettre une confidentialité effective et tenable

Permettre aux CPF de garantir aux usagers, la confidentialité, s'ils le souhaitent, lorsqu'ils poussent la porte d'un centre. Aujourd'hui, le remboursement des consultations médicales et des analyses médicales pour les usagers passe par le remboursement, par la mutualité, du ticket modérateur sur le compte du titulaire, ainsi que par un récapitulatif annuel des interventions de la mutualité. Dès lors, la garantie de la confidentialité pour l'utilisateur non-titulaire n'est pas possible.

Créer une nomenclature INAMI spécifique pour les consultations des médecins au sein des CPF.

4. IVG

Allonger le délai légal au cours duquel une IVG peut être réalisée jusqu'à minimum, 18 semaines de grossesse en vue notamment d'éviter aux femmes des voyages dans les pays limitrophes comme les Pays-Bas.

Dans le cadre de l'allongement du délai légal, la création, par région, de structures disposant du matériel adapté pour une bonne prise en charge des IVG de plus de 12 semaines de grossesse. En effet, la prise en charge de ces IVG nécessite des structures spécialement équipées et des équipes multidisciplinaires composées de professionnel.le.s formé.e.s. ;

La garantie d'une bonne accessibilité géographique des centres et d'un accompagnement psychosocial de qualité en amont, pendant et après l'IVG pour toutes les femmes qui le souhaitent. Ce dispositif doit être garanti par la loi et financé par l'État dans toutes les structures de soins hospitalières et extrahospitalières.

Chaussée de Marche, 604 - 5101 Erpent

☎ 0470/33.36.52 📧 info@fcpc.be

Arlon - Bastogne - Binche - Braine l'Alleud - Charleroi - Chimay - Fleurus - Hannut -
La Louvière - Liège (Estelle Mazy) & Visé - Liège (le 37) - Nivelles - Thuin - Tournai - Verviers - Waremme -
Wavre.